



Fédération des chambres
de commerce du Québec | **fccq**

Allocution de Mme Françoise Bertrand
Présidente directrice générale
Fédération des chambres de commerce du Québec

**Le partenariat entre les systèmes d'éducation
et les entreprises**

Au personnel de la Direction générale de la formation
professionnelle et technique du ministère de
l'Éducation du Loisir et du Sport

Québec

L'allocution prononcée fait foi

27 janvier 2009

Nous avons tous un rapport avec notre système d'éducation. Nous avons fréquenté les institutions scolaires, nous y avons envoyé nos enfants, nous côtoyons des professeurs ou des administrateurs scolaires dans la vie de tous les jours, nous embauchons des finissants et nous lisons l'actualité. On a donc tendance à se faire une petite idée de notre système d'éducation à partir de la connaissance très parcellaire que l'on en a. C'est ainsi qu'au Québec, il y a, au bas mot, 3 à 4 millions de spécialistes en éducation. Et bon nombre d'entre eux expriment leur point de vue sur la place publique.

Bref, on a, à l'égard de l'éducation, la critique facile.

Je ne pousserai pas la flatterie jusqu'à dire ici que nous avons l'un des meilleurs systèmes éducatifs au monde. Je peux cependant affirmer, sans réserve, que les plus grands succès du Québec trouvent leur source dans les investissements que nous avons consentis en éducation depuis la révolution tranquille. On a souvent tendance à l'oublier.

Si nous avons été en mesure de bâtir une économie et un état modernes, c'est d'abord parce que nous avons formé les leaders qui ont pris en charge cette modernisation. Si nous avons su prendre les virages technologiques, renforcer nos capacités de gestion, diversifier notre économie, faire des percées en recherche-développement et exporter une partie significative de notre production, c'est principalement parce que le système d'éducation a «produit» (si vous me permettez l'expression) produit dis-je les ingénieurs, les scientifiques, les créateurs, les gestionnaires et les techniciens qui ont rendu possibles ces réformes.

Aujourd'hui encore, le système d'éducation demeure, et de loin, l'instrument le plus important pour le développement des compétences. Oui, au cours des quinze dernières années, une certaine industrie privée de la formation a émergé, mais son étendue, son envergure et ses moyens d'action sont sans commune mesure avec

ceux des réseaux publics d'enseignement. Oui, la formation en entreprise prend de plus en plus d'importance, mais il s'agit d'une formation complémentaire qui, en aucune manière, ne saurait remplacer la formation offerte en milieu institutionnel.

Évidemment, l'économie québécoise, les entreprises, ont beaucoup bénéficié des investissements en éducation. Les employeurs ont pu recruter, à la sortie des écoles, des personnes qualifiées, généralement bien formées, qui ont relevé les défis associés à la modernisation de notre économie et à son ouverture sur le monde. Aujourd'hui, même si le bassin des jeunes diplômés est appelé à diminuer, c'est, pour une part importante encore, chez les diplômés de fraîche date que les entreprises continuent de recruter les nouveaux talents dont elles ont besoin.

Du point de vue des entreprises que je représente, nous nous intéressons avant tout à la capacité du système éducatif de répondre aux besoins en compétences de la main-d'œuvre, dans l'immédiat et dans l'avenir prévisible. Et je sais comme vous que la préparation à l'emploi n'est pas la seule finalité de l'éducation.

Bref, les relations entre le monde de l'éducation et celui des affaires sont très étroites. Il y a, entre l'éducation et les affaires, infiniment plus de sujets d'accord et d'intérêts mutuels, même s'ils ne sont pas souvent exprimés, que d'objets de discorde.

Il est vrai que ces deux mondes évoluent séparément, dans leur sphère d'activités respectives, et que les points de contact et les occasions de dialogue ne sont pas si nombreux et si fréquents. Oui, il y a des institutions et des mécanismes de rapprochement qui ont été mis en place : la Commission des partenaires du marché du travail, le Comité chargé de réviser les programmes de formation professionnelle et technique, les services aux entreprises des cégeps et des commissions scolaires, pour ne nommer que ceux-là. Malgré ces mécanismes et bien d'autres, il y a encore des incompréhensions de part et d'autre, des

insatisfactions, des occasions ratées de rapprochement et des améliorations à apporter à l'offre de service.

C'est essentiellement par le renforcement du partenariat que l'on réussira à pousser plus loin la contribution de notre système d'éducation au développement de l'économie. Je reconnais d'emblée que les entreprises, les adultes, les chômeurs et la main-d'œuvre en emploi ne tirent pas suffisamment profit des investissements qui sont réalisés dans les réseaux de l'éducation. Il y a une certaine sous-utilisation des ressources de ces réseaux. Et pourtant, notre économie a de plus en plus besoin de faire appel à ces ressources, pour les raisons évidentes que vous connaissez.

Alors comment renforcer nos liens de collaboration ?

À la demande du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, je préside, depuis deux ans, le Groupe d'action sur le rapprochement entre les établissements de formation professionnelle et technique et le marché du travail. Ce groupe d'action a soutenu diverses initiatives locales et régionales par lesquelles des institutions d'enseignement et des entreprises, en faisant preuve chacune de souplesse et d'innovation, ont mis en place des activités de formation qualifiante de la main-d'œuvre à l'emploi. Le groupe d'action a également organisé des activités «nationales» de promotion du rapprochement Éducation-Entreprises, comme par exemple la mise sur pied d'un prix spécial des Mercuriades pour la formation professionnelle et technique et l'organisation du Rendez-vous des gens d'affaires sur les pénuries de main-d'œuvre.

Au printemps, nous ferons rapport à la ministre des leçons que les partenaires du marché du travail tirent de ces travaux. Sans vouloir anticiper sur le contenu de ce rapport, je voudrais souligner ici certaines pistes de raffermissement du partenariat entre l'éducation et les entreprises.

D'abord le **décrochage scolaire** ou, pour employer les termes plus positifs de votre ministre, les efforts en faveur de la persévérance scolaire. Vous savez mieux que moi que malgré les progrès accomplis, le taux d'abandon des études de niveau secondaire demeure trop élevé, surtout chez les garçons.

Plusieurs initiatives de lutte contre le décrochage ou d'efforts concertés de valorisation de la réussite éducative ont cours dans les régions. À plusieurs endroits, les gens d'affaires y sont associés. Il y a incontestablement un grand potentiel de mobilisation des québécois autour de cet enjeu. Je vous invite à chercher avec nous des moyens de canaliser cette énergie et d'améliorer la coordination des initiatives diverses qui sont engagées de bonne foi.

L'autre défi est **d'accroître la demande de formation**. Selon les rapports produits par les entreprises en vertu de la loi dite du 1 %, les employeurs québécois dépensent environ 1,5 milliard de dollars par année pour former la main-d'œuvre à leur emploi. Ce montant a peu évolué au cours des dernières années. Statistique Canada nous rappelle régulièrement que le Québec investit moins à ce chapitre que la plupart des autres provinces et encore moins que la plupart des pays industrialisés. On sait tous aussi que l'essentiel des activités de formation auxquels contribuent les employeurs sont des formations d'appoint, qui ne conduisent pas souvent à un diplôme de qualification.

Gaétan Boucher, le président directeur général de la Fédération des Cégeps, nous rappelle régulièrement qu'il y a environ 25 000 adultes qui participent chaque année à des activités de formation continue dans les collèges du Québec, alors qu'en Ontario, les collèges communautaires réussissent à en attirer plus de 250 000. On pourrait sans doute tenir plusieurs colloques pour tenter d'expliquer cet écart. Convenons pour l'instant qu'il y a beaucoup de place pour des activités de formation qualifiante de la main-d'œuvre active. Il est clair que nous n'en faisons pas assez, que les travailleurs, les chômeurs et les entreprises doivent investir

davantage dans le relèvement des compétences. Il faut qu'ensemble, on cherche à rendre la formation plus accessible. C'est un autre grand défi de partenariat.

Il n'y a pas de réponse simple à ce défi. Il est clair cependant que chacun doit faire preuve de souplesse et que **l'offre de formation doit être adaptée** aux besoins particuliers et aux contraintes des entreprises. Théoriquement, l'offre actuelle de formation est flexible et peut être modulée de manière à répondre aux besoins changeants des personnes en emploi.

Cette flexibilité est généralement reconnue par les entreprises d'une certaine taille qui disposent de ressources capables de transiger avec les établissements de formation, d'exprimer clairement leurs besoins et de « négocier » les adaptations requises. Mais plusieurs témoignages entendus de la part des PME semblent indiquer que bon nombre d'établissements ont encore le réflexe d'offrir leurs programmes réguliers de formation en réponse à l'expression d'un besoin spécifique de la part d'une petite ou d'une moyenne entreprise. Est-ce qu'il s'agit de cas isolés, d'anecdotes ? C'est un peu comme les programmes d'Emploi-Québec qui, sur papier, sont souples et « adaptables » à presque toutes les situations. Il semble que dans l'application de ces cadres normatifs souples, on se bute à des rigidités et à des contraintes d'accès.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie Emploi, travail et productivité de votre ministère et du Pacte pour l'emploi, il y a lieu d'examiner l'application concrète des dispositifs d'adaptation de la formation aux besoins des personnes actives sur le marché du travail et des entreprises. Je vous invite à être vigilant à l'égard de l'adaptation, de suivre la mise en œuvre des politiques d'adaptation que vous adoptez à votre niveau. La Fédération des chambres de commerce, avec le concours de votre ministère, entend examiner la question de près.

Un énorme défi, pour lequel les exercices de partenariat n'ont pas connu beaucoup de succès jusqu'ici, c'est **l'accès de la formation aux salariés des petites**

entreprises. Notez bien que ce problème n'est pas exclusif à la formation. Il se pose aussi pour les programmes gouvernementaux en matière d'emploi, d'immigration et de productivité. Les petites entreprises n'ont pas les ressources internes pour compléter les formalités requises qui leur permettraient d'accéder aux programmes qui leur sont destinés. Et les organismes communautaires qui ont le mandat d'établir les liaisons entre les services publics et les entreprises ne rejoignent finalement qu'un nombre très limité de PME. Ces organismes sont souvent perçus comme des «vendeurs» de formation, et les petites entreprises ne se donnent même pas la peine de les accueillir.

Il est clair que tant que les PME agiront seules, qu'elles seront pour ainsi dire laissées à elles-mêmes, elles auront de la difficulté à avoir accès aux mesures d'aide du gouvernement. Les diverses tentatives de regroupement des PME ont connu, au mieux, des succès mitigés.

La Fédération est d'avis qu'il faut tabler sur la relation Donneur d'ordres – Fournisseurs. Les grandes entreprises, dont plusieurs sont des donneurs d'ordres, entretiennent implicitement des relations avec les PME qui leur fournissent des biens et services. Il y a lieu d'utiliser ces réseaux afin d'offrir aux PME des services d'accompagnement qui leur permettraient de préciser les besoins de formation de la main-d'œuvre à leur emploi et d'organiser les activités de formation dans des conditions propices. La Fédération travaille avec votre ministère à des expérimentations de ce modèle de regroupement tacite.

On pourrait aussi renforcer le partenariat entre les établissements de formation et les entreprises en étant davantage ouvert aux **dons et prêts d'équipements**. Vous savez mieux que moi que les avancées technologiques obligent votre ministère à investir constamment dans le renouvellement des équipements servant au développement des compétences des jeunes et des adultes. Malgré les ressources importantes que vous y consacrez, vous ne réussissez pas à

renouveler les équipements des centres de formation professionnelle et des cégeps au rythme de l'évolution technologique des divers secteurs d'activités.

Certaines entreprises ont créé des fondations ou ont fait des dons à des universités. Il faut saluer ces initiatives. Cependant, on n'observe que très exceptionnellement des gestes de ce genre posés par une entreprise au bénéfice d'un cégep ou d'un centre de formation professionnelle d'une commission scolaire.

Plusieurs entreprises ont tissé des liens étroits avec des établissements de formation dans les régions et certaines d'entre elles pourraient contribuer, par des dons ou des prêts d'équipements, à moderniser les outils de formation pratique des étudiants jeunes et adultes. Elles pourraient également rendre accessibles certains équipements ou certaines infrastructures qui s'avèrent coûteux à reproduire en milieu scolaire. La collaboration des entreprises minières avec les établissements de formation professionnelle et technique illustre bien cette complémentarité entre l'école et l'entreprise en ces matières (il serait très coûteux de créer une «mine école»).

Voilà un enjeu qui intéresse à la fois votre ministère et les entreprises. On pourrait en faire la promotion et peut-être accorder certains avantages fiscaux aux entreprises qui font des dons ou des prêts d'équipements utiles à une formation de qualité.

Les occasions de partenariat entre le monde de l'enseignement, surtout au niveau professionnel et technique, et les entreprises sont multiples. Il s'agit de les saisir et d'adopter de part et d'autre une attitude d'ouverture. C'est en travaillant ensemble qu'on va mesurer l'immense potentiel d'intérêt mutuel entre les établissements de formation et le marché du travail. Alors intensifions notre rapprochement.

Merci.